



CONVOCATION

Assemblée Générale des COQS ROUGES

Vendredi 14 janvier 2022 à partir de 18h30

Domaine de Moulerens - Salle polyvalente -

2 chemin de Pichey - 33170 GRADIGNAN

ORDRE DU JOUR :

- Mot d'accueil du Président,
- Rapport moral de l'association,
- Rapport d'activité,
- Rapport financier, approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2021,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Suite à l'adoption des nouveaux statuts lors de la dernière AG extraordinaire du 15 octobre 2021, élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans.

Article 11 : Généralités

Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'Association. Seuls les membres à jour de leur adhésion 30 jours avant la fin de l'exercice concerné disposent d'un droit de vote. Les membres mineurs âgés de moins de 16 ans sont représentés par leur représentant légal.

Les conditions de représentations sont définies le cas échéant dans le Règlement Intérieur étant précisé qu'un membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs en sus du sien.

Article 15 : Composition du Conseil d'Administration

Est éligible au Conseil d'Administration toute personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- Être membre de l'Association depuis au moins 1 an.
- Être âgé d'au moins 18 ans au jour du vote.

Coqs Rouges - 14 Place Sainte-Eulalie - 33000 Bordeaux

05 56 91 59 68 - direction@coqsrouges.fr

www.coqsrouges.fr



- Être à jour de son adhésion 30 jours avant la fin de l'exercice précédent.

Les candidats à la fonction d'administrateur devront faire parvenir leur candidature au siège social au plus tard trente jours avant la date de l'Assemblée Générale soit au plus tard le jeudi 16 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration est élu et renouvelé en une seule fois tous les trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire électorale.

- **Questions diverses** (ne donnant pas lieu à une délibération).

Conditions de tenue de l'Assemblée Générale : Pass sanitaire obligatoire, gel hydro alcoolique à l'entrée, distanciation entre les places assises. Ces conditions pouvant évoluer en fonction de la situation sanitaire le jour de l'Assemblée Générale.

Déroulement : **Emargement : 18h00 - Début à 18h30 - Fin à 20h30.**

Stationnement : sur le parking à l'entrée du Domaine de Moulereys (la barrière sera levée).

Gilles CHALIGNE

Président

POUVOIR

Je soussigné,ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale des Coqs Rouges du vendredi 14 janvier 2022 donne pouvoir à pour m'y représenter et prendre part aux votes en mon nom.

Ce pouvoir doit-être en faveur d'un adhérent de l'association suivant l'article 11 des statuts ou laissé vierge, mais signé.

Fait à....., le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **BON POUR POUVOIR** ».